

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE
DU 15 MARS 2013
à 10 H 30**

**Université de Picardie Jules Verne
Direction Générale des Services
Béatrice LACHARME
Chemin du Thil
80025 AMIENS CEDEX 1
Tél. 03-22-82-79-74
Fax 03-22-82-75-00**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Picardie Jules Verne s'est réuni **le vendredi 15 mars 2013** à 10 H 30 sous la présidence de **Michel BRAZIER**, Président de l'Université de Picardie Jules Verne, en présence de Madame Marylène POINTURIER, Chef du Bureau 1 de la Division de l'Enseignement Supérieur au Rectorat, représentant Monsieur le Recteur de l'Académie d'Amiens, Chancelier des Universités et de :

Madame Sylvie BALTORA
Monsieur Mohammed BENLAHSEN
Madame Nathalie CATELLANI-DUFRENE
Madame Sophie CHANGEUR
Madame Isabelle DE TOMI
Monsieur Sylvain DESBUREAUX
Monsieur Fabien DURAND
Monsieur Jacques HENOCQUE
Monsieur Léo LANTEZ
Monsieur Antoine MARTIN
Madame Isabelle MULLER-QUOY
Monsieur Michel PAOLI
Monsieur Vincent SAVELLI
Monsieur Michel SLAMA

Avaient donné procuration :

Monsieur Hervé COQUET	à	Madame Sophie CHANGEUR
Monsieur Gabriel DESSAIVRE	à	Monsieur Vincent SAVELLI (jusqu'à 11 h 40)
Monsieur Gabriel DESSAIVRE	à	Madame Isabelle MULLER-QUOY (à partir de 11 h 40)
Monsieur Jérôme FORTIN	à	Monsieur Michel SLAMA
Madame Catherine GEINDRE	à	Monsieur Michel BRAZIER
Monsieur Vincent SAVELLI	à	Monsieur Fabien DURAND (à partir de 11 h 40)
Monsieur Jacques WILLAUME	à	Monsieur Mohammed BENLAHSEN

Excusé :

Monsieur Laurent ANNE	Directeur Général des Services
-----------------------	--------------------------------

Assistaient également à la réunion :

Madame Aude CARON	Assistante du Président
Monsieur Daniel COUPEL	Directeur de Cabinet
Monsieur Stéphane DUCAY	Délégué auprès du CA
Madame Béatrice LACHARME	Secrétariat – DGS
Monsieur Philippe NIVET	1 ^{er} Vice-président du CS
Monsieur Nicolas LAVALLÉE	Directeur des Finances
Monsieur Wolfgang SABLER	1 ^{er} Vice-président du CEVU
Madame Fabienne THÉROUSE	Affaires juridiques
Madame Marie-Pierre TROGNEUX	Secrétariat – Cabinet
Madame Emmanuelle VIVIER	Directrice de la DISI

Directeurs de composantes présents au titre des invités :

Monsieur Pierre LEVEL	Directeur de l'IUFM
-----------------------	---------------------

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 7 février 2013
2. Conventions cadres entre l'UPJV et :
 - Aldebaran Robotics SAS
 - ARCHEODUNUM SA, Investigations archéologiques
3. Conventions entre l'UPJV (SUAPS) et :
 - la Région, la Ville de Saint-Quentin et le lycée Jean Bouin de Saint-Quentin
 - la Région et le lycée Paul Claudel de Laon
4. Avenant à la convention entre GCS IFSI de Picardie, la Région et l'UPJV
5. Calendrier universitaire 2013-2014
6. Présentation de l'ENT
7. Projets FSDIE – commission du lundi 4 mars 2013
8. Référentiel IUFM
9. Frais d'inscription pour la session de TCF Naturalisation Française (TCF ANF) et TCF Québec
10. 1^{ère} adhésion à l'association APACHES (Association des Professionnels d'Accompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur (année 2013 : 20,00 €)
11. Renouvellement de l'adhésion à la CPU (année 2013 : 13 781,00 €)
12. Tarification des prestations de la Cellule Réception
13. Procédure achat-recherche
14. Election d'un maître de conférences à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants
15. Informations et questions diverses

Le conseil d'administration était suivi d'un conseil restreint :

- aux enseignants-chercheurs

- Avis sur les nominations d'enseignants-chercheurs invités
- Avis sur une / ou des demandes d'exeat émanant de MCF
- Validation de la structure des comités de sélection pour les emplois de MCF publiés à la session synchronisée
- Point d'information sur le bilan de la 1^{ère} campagne d'affectation d'enseignants du second degré dans le supérieur

- aux membres de rang professoral

- Validation de la composition des comités de sélection pour les emplois de PR publiés à la session synchronisée
- Avis sur des demandes d'exeat émanant de professeurs des universités



Le Président ouvre la séance et communique des informations diverses. Il fait part des résultats et découvertes obtenus par l'équipe du Professeur Fabrice WALLOIS, de l'inauguration du CPA SimUSanté et de son dispositif, de la remise du Scopus Young researcher France Award 2013 à un doctorant du LRCS, et de plusieurs reportages (France 2 et France 5) concernant le GRAP et ses activités dans le domaine des addictions.

A la demande du Président, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Sélim-Pierre AOMAR, étudiant en 1^{ère} année de licence de science politique, et de Monsieur Hugues JULLIEN, Maître de conférences à l'UFR des Sciences du Sport de l'UPJV, qui viennent de décéder.

Le Président fait appel aux questions diverses.

Monsieur DURAND souhaite que soit évoqué l'intitulé de la publication du poste d'IGE de l'UFR des Sciences. Il demande si l'ingénieur thématique de la DRVI partant sera remplacé.

Monsieur DESBUREAUX aimerait des précisions concernant les dates de fermeture de l'établissement pendant la période d'été.

Le Président précise que ce point sera abordé lors de la présentation du calendrier universitaire 2013-2014

Le 1^{er} Vice-Président du CA tient à faire savoir que deux instances CA – CEVU restreintes se réuniront les 25 et 26 mars 2013 à 9 h 30 concernant l'avancement de grade des enseignants. Le jeudi 28 mars se tiendra un conseil d'administration extraordinaire relatif à la présentation des comptes annuels 2012 par l'Agent Comptable de l'établissement, suivie d'une intervention du Commissaire aux Comptes. **Madame CHANGEUR** rappelle cette obligation de présentation du compte financier avant le 31 mars.

Le Président aborde l'ordre du jour.



1. Approbation du compte rendu de la séance du 7 février 2013

Le compte rendu n'appelant aucune remarque est mis aux voix et adopté **à l'unanimité**.



2. Conventions cadres entre l'UPJV et :
 - Aldebaran Robotics SAS
 - ARCHEODUNUM SA, Investigations archéologiques

Le 1^{er} Vice-Président du CEVU présente la convention cadre entre l'UPJV et Aldebaran Robotics SAS visant à la mise en place d'un partenariat permettant le développement des applications sur le robot NAO et sa mise à disposition par l'INSSET. Cette convention a reçu un avis favorable à l'unanimité de la part du CEVU.

Le Président met aux voix la convention, elle est adoptée **à l'unanimité**.

Est ensuite abordée par **le 1^{er} Vice-Président du CEVU**, la convention entre l'UPJV et ARCHEODUNUM SA, Investigations archéologiques qui a pour objet de définir une collaboration entre les deux établissements avec la possibilité pour les étudiants de l'établissement d'être accueillis dans les stages organisés par la société ARCHEODUNUM SA.

Monsieur PAOLI souhaite savoir qui présente cet accord.

Le 1^{er} Vice-Président du CS ajoute qu'il s'agit de Monsieur BLARY.

Le Président met aux voix la convention cadre entre l'UPJV et ARCHEODUNUM SA, Investigations archéologiques, elle est adoptée **à l'unanimité**.



3. Conventions entre l'UPJV (SUAPS) et :

- la Région, la Ville de Saint-Quentin et le lycée Jean Bouin de Saint-Quentin
- la Région et le lycée Paul Claudel de Laon

Le Président rappelle que ces conventions visent à permettre l'occupation de locaux scolaires en dehors du temps scolaire pour des activités physiques proposées par les antennes du SUAPS. L'établissement versera respectivement les contributions financières et forfaitaires de 150 € et de 120 € pour les occupations des gymnases Jean Bouin de Saint-Quentin, et Paul Claudel de Laon.

Ces conventions sont mises aux voix et adoptées **à l'unanimité**.



4. Avenant à la convention entre GCS IFSI de Picardie, la Région et l'UPJV

Le 1^{er} Vice-Président du CEVU évoque l'avenant qui permet la mise en place de la participation aux Commissions d'Attribution des Crédits, cet avenant ayant reçu un avis favorable à l'unanimité du CEVU.

Le 2^{ème} Vice-Président du CA tient à préciser que les CAC fonctionnent à l'échelon départemental et local.

Le Président met aux voix l'avenant à la convention entre GCS IFSI de Picardie, la Région et l'UPJV, il est adopté **à l'unanimité**.



5. Calendrier universitaire 2013-2014

Le 1^{er} Vice-Président du CEVU rappelle que le calendrier universitaire 2013-2014 est, dans son principe, conforme à celui qui avait été adopté l'année précédente.

Le Président met aux voix ce calendrier qui est adopté **à l'unanimité**.

Monsieur DESBUREAUX tient à évoquer la note de service concernant les congés d'été 2013 et s'interroge sur une fermeture fixée au mercredi 24 juillet. Il demande pourquoi elle n'a pas été arrêtée au vendredi précédent.

Le Président signale son souhait de retarder, par rapport à l'année dernière, la fermeture de l'établissement, ce en raison d'une activité jusque fin juillet. Il ajoute que les personnels ont la possibilité, en accord avec leur chef de service, de déposer une demande de congés, dans la mesure où la continuité du service est assurée.



La présentation de l'ENT, sera abordée après le point 7.



7. Projets FSDIE – commission du lundi 4 mars 2013

Le 1^{er} Vice-Président du CEVU signale que les projets FSDIE de la commission du 4 mars 2013 ont reçu un avis favorable à l'unanimité du CEVU. Monsieur SABLIER rappelle les principes et procédures du FSDIE.

Monsieur BENLAHSEN tient à évoquer le projet 2 relatif à l'organisation du congrès national des internes en pharmacie et biologie médicale et demande s'il ne relèverait pas davantage d'un financement par le conseil scientifique.

Le 2^{ème} Vice-Président du CA rappelle l'ambiguïté concernant le statut des internes qui sont aussi des étudiants.

Le 1^{er} Vice-Président du CA prend en comparaison l'exemple des apprentis. Madame CHANGEUR rappelle que ce projet s'inscrit bien dans le cadre du FSDIE car les projets étudiants relèvent de ce cadre, et ajoute que le Vice-Président du CS sera interrogé pour un éventuel appel et complément au titre du BQR.

Le Président met aux voix les projets FSDIE de la commission du lundi 4 mars 2013, ils sont adoptés à l'unanimité.



6. Présentation de l'ENT

La Directrice de la DISI aborde la présentation de l'ENT. La 1^{ère} page du portail est commune aux étudiants et aux personnels, l'accès à l'espace personnalisé nécessite une authentification par login et mot de passe. Madame VIVIER décline les différents onglets et items : Actualités – Pédagogie (INES/Tutelec – C2i – Plateforme Stages-emplois – saisie de notes) – Administration (Mon dossier administratif – Frais de missions – Finances – Organisation de réunions – Emploi du temps – Congés – Formulaires) – Communication (Webmail personnel – Annuaire des personnels – mes listes de diffusion) – Préférences.

Madame MULLER demande s'il est possible d'accéder aux cours des autres collègues.

La Directrice de la DISI assure de cette possibilité au moyen de la plateforme INES. Madame VIVIER rappelle qu'un collègue du service se tient à la disposition des enseignants pour accompagner la mise en ligne des cours.

Monsieur DESBUREAUX aimerait savoir si les BIATSS ont aussi cette possibilité d'accès.

La Directrice de la DISI le confirme.

Monsieur DURAND évoque la double saisie relative aux frais de mission (formulaire par l'intéressé et saisie par la cellule missions).

Afin d'éviter une nouvelle saisie par la cellule missions, **Madame VIVIER** fait part du projet de travailler à nouveau le formulaire.

La plateforme stages emplois permet un accès au trombinoscope des étudiants selon l'année universitaire et la composante. Un critère géographique va être ajouté pour répondre à une demande du BIOIP.

La Directrice de la DISI aborde l'onglet Finances.

Monsieur DURAND demande qui a accès à ces informations.

Madame VIVIER précise que l'accès est limité aux responsables financiers ou personnels ayant eu une autorisation spécifique dans l'outil SIFAC.

L'outil « bienvenue sur Foodle » permet la possibilité d'organiser des réunions et prises de rendez-vous. L'application gestion de congés du personnel BIATSS concerne la demande des absences et la programmation des congés.

Madame DUFRENE souhaite avoir des précisions relatives à l'achat du logiciel anti-plagiat et s'il sera disponible sur l'ENT.

La Directrice de la DISI confirme la récente commande de ce logiciel, l'outil sera accessible à partir de l'ENT dans quelques semaines.

Monsieur DESBUREAUX tient à rappeler sa demande de présentation de l'application congés en CT.

Madame VIVIER poursuit sa présentation de l'ENT et présente les onglets « outils » (espace de stockage – centre d'assistance – logiciels – captations vidéo –) et « sondages » (enquêtes en ligne).

Madame BALTORA évoque la difficulté, malgré l'exigence de l'établissement, de joindre les étudiants par l'adresse etud.u-picardie.fr et demande s'il n'est pas possible d'un renvoi sur le mail personnel de l'étudiant. Elle demande également comment accéder aux ressources bibliographiques à distance (documents ou articles).

La directrice de la DISI confirme la possibilité du renvoi du mail etud.u-picardie.fr sur le mail personnel, l'accès aux ressources est possible à distance via le portail de la BU. Elle précise que la présentation de l'ENT était relative aux personnels.

Le Président signale que la présentation de l'ENT concernant les étudiants sera proposée lors d'un CEVU élargi.



8. Référentiel IUFM

Un nouveau document distribué en séance et portant sur l'année universitaire 2012-2013 s'ajoute à celui qui avait été envoyé par courrier et qui concernait l'année 2011-2012 pour information. Ce Référentiel IUFM 2012-2013 a été examiné par le CT le 12 décembre 2012.

Le 1^{er} Vice-Président du CA explique que le référentiel dérogatoire est maintenu à l'exception d'une mesure pouvant être qualifiée de discriminatoire à l'égard des Enseignants Chercheurs. Monsieur Level en a été informé au 1^{er} trimestre de l'année universitaire, avant le passage en CT afin d'être en mesure d'organiser son année et d'informer ses personnels.

Le 1^{er} Vice-Président du CA ré-affirme que le traitement se doit d'être équitable entre enseignants. Madame CHANGEUR comprend la difficulté du directeur de l'IUFM à motiver ses personnels, difficulté qui n'est pas propre à l'IUFM.

Le Président met aux voix le Référentiel IUFM, il est adopté à l'unanimité moins trois absentions.



9. Frais d'inscription pour la session de TCF Naturalisation Française (TCF ANF) et TCF Québec

Le 1^{er} Vice-Président du CEVU fait un rappel du principe de la session de test de connaissance de français organisée par l'établissement et portée par la DAI. L'année dernière les frais d'inscription étaient de 95 €, une revalorisation, à compter de janvier 2013, porte ces frais à 100 €, la répartition étant de 43 € reversés au centre international des études pédagogiques et 57 € au titre de l'établissement.

Le Président met aux voix les frais d'inscription pour la session de TCF Naturalisation Française (TCF ANF) et TCF Québec qui sont adoptés **à l'unanimité**.



10. 1^{ère} adhésion à l'association APACHES (Association des Professionnels d'Accompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur (année 2013 : 20,00 €)

Le Président rappelle que le nombre d'étudiants déclarés en situation de handicap a doublé. Madame LEBEL, référent de l'établissement et chargée de la mission handicap souhaite pouvoir adhérer à l'Association des Professionnels d'Accompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur (APACHES) ; son montant pour l'année 2013 est fixé à 20 €.

Madame BALTORA souhaite évoquer les problèmes d'équité et d'organisation liés au tiers temps supplémentaire attribué à l'étudiant présentant un handicap, qui n'est pas toujours porté à la connaissance de l'enseignant et semble parfois faire l'objet d'abus.

Monsieur WILLAUME ajoute qu'en TD, le tiers ou quart temps supplémentaire doit être précisé.

Le Président fait savoir que ces aspects seront évoqués avec le médecin du SUMPPS, habilité à déterminer les aménagements pour les étudiants en situation de handicap.

L'adhésion à l'association APACHES est adoptée **à l'unanimité**.



11. Renouvellement de l'adhésion à la CPU (année 2013 : 13 781,00€)

Le Président rappelle que la cotisation à la CPU permet d'obtenir soutien et informations (séminaires – colloques). Le budget prévisionnel de l'association a été adopté en assemblée plénière de la CPU et les cotisations ne seront pas augmentées. Le montant de la cotisation pour l'établissement est de 13 781 €.

Monsieur HENOCQUE estime le montant élevé.

Tout en évoquant les nombreuses commissions et groupes de travail de la CPU, **le Président** souligne que ces services viennent en appui. Il insiste également la possibilité d'échanges avec d'autres présidents d'université.

Le 1^{er} Vice-Président du CA mentionne les formations organisées par la CPU auxquelles l'établissement participe largement et leur impact. Madame CHANGEUR met en exergue la possibilité de négociation et de lobbying face au Ministère.

Le Président met aux voix le renouvellement de l'adhésion à la CPU pour l'année 2013 ; il est adopté **à l'unanimité**.



12. Tarification des prestations de la Cellule Réception

Tout en signalant que deux personnes préparent les différentes prestations de la Cellule Réception au logis du Roy, **le Directeur des Finances** rappelle que ces prestations internes doivent faire l'objet d'un vote du CA. Ces tarifs permettront de définir à la fois les différentes prestations mais aussi leur périmètre. La tarification sera ensuite mise en ligne sur l'intranet. Le Directeur des Finances précise que dans le document envoyé, il convient d'apporter une correction et d'intervertir les prix concernant le menu classique et le menu amélioré.

Madame BALTORA souligne l'absence de livraison.

Le 1^{er} Vice-Président du CA ajoute que l'achat d'un véhicule complémentaire n'est pas envisagé, mais souhaiterait savoir s'il existe une opportunité de récupérer un véhicule auprès d'un institut. Madame CHANGEUR soulève également la problématique du parking.

Le Président met aux voix la tarification des prestations de la Cellule Réception qui est adoptée à **l'unanimité**.



13. Procédure achat-recherche

Le Directeur des Finances tient à rappeler la délibération de décembre 2009 relative à la procédure achat-recherche. La nouvelle procédure proposée amende la délibération de 2009 et vise à la simplification et l'assouplissement par la suppression de la mesure relative à la publicité (15 jours), le montant du seuil de l'équipement recherche devant être compris entre 15 000 ET 500 000 € HT, la mise en concurrence se réalisant par la production de trois devis avec procès-verbal de choix.

Madame BALTORA souhaite revenir sur la classification et la limite exercée entre dépenses de fonctionnement et d'équipement. Elle rappelle qu'à l'ANR, est considérée comme dépense d'équipement, l'achat de matériel supérieur à 4 000 € HT.

Le Directeur des Finances précise qu'il n'existe pas de seuil universel, la préconisation de l'établissement porte la limite à 500 000 € HT. Il rappelle alors les notions liées à l'amortissement et au remplacement des matériels.

La procédure achat-recherche est adoptée à **l'unanimité**.



14. Election d'un maître de conférences à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants

Afin de compléter la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants, **Madame THEROUSE** indique la candidature de Monsieur Jean-Pierre GIRARD. Le Président lance un appel en séance, il n'y a pas de nouveau candidat. Il est procédé à un vote à bulletin secret qui s'adresse aux MCF et donne le résultat suivant : Monsieur GIRARD **est élu** avec 4 voix sur 4 suffrages.

Les membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants étant présents, Madame THEROUSE propose de faire désigner ses Président et Vice-Président. Monsieur FORTIN se déclare candidat à l'élection de Président de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants, Monsieur DURAND, candidat à celle de Vice-Président. Deux votes successifs à bulletins secrets déclarent respectivement Messieurs FORTIN et DURAND élus Président et Vice-Président, à **l'unanimité** par 10 suffrages



15. Questions diverses

En ce qui concerne l'intitulé du poste d'IGE, Monsieur BENLAHSEN précise que le profilage du Ministère ne laissait pas de marge et qu'il n'y avait pas de candidat. Le profil a été très légèrement remanié pour tendre vers celui d'administrateur.

Le Président rapporte que Madame Vanessa VASSET, nouvelle directrice de la Recherche, déterminera en accord avec le Directeur Général des Services et l'équipe de direction, le profil du poste occupé jusqu'au 21 avril par Monsieur Bartoux, ingénieur thématique du service et ce, afin d'en assurer son remplacement.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** clôt la séance à 13 heures 40.

~~~~~

Signé Professeur Michel BRAZIER